



Linda Lamarre, présidence par intérim

Unité 60A - District 31

Téléphone: 1-833-368-0886

Adresse courriel : feeso60a@gmail.com

Site web : www.d31.u60a.osstf.ca



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Membres de la FEESO qui travaillent à 10 mois
EXPÉDITRICE :	Linda Lamarre, présidence par intérim
OBJET :	Horaire de travail (minutage)
DATE :	Le jeudi 30 août 2018

Chers membres,

En ce début d'année scolaire il est toujours bon de regarder notre horaire afin de s'assurer que le minutage est conforme à notre affectation (p. ex : 5.5 heures par jour, 6 heures par jour, 7 heures par jour, etc.).

Avec les horaires équilibrés dans les écoles, les heures de dîner peuvent varier (p. ex : 40, 45, 50, 55 et 60 minutes). Souvenez-vous que l'heure du dîner est **non-rémunéré** (donc vous enlevez ce minutage dans votre calcul) et que vous êtes rémunérés pour vos pauses.

Celle-ci est une bonne pratique à entreprendre à tous les débuts d'année; nous sommes embauchés pour travailler un certain nombre d'heures alors celles-ci doivent être respectés à l'intérieur de notre horaire.

Il serait dommage que vous vous aperceviez d'ici quelques semaines d'avoir travaillé un excès de cinq (5) minutes par jour, par exemple, et de ne pas s'avoir fait rémunérée pour ce travail!

Alors, veuillez prendre quelques minutes pour faire cet exercice et si vous vous apercevez que votre horaire n'est pas exact, veuillez aviser votre direction **immédiatement** et vous êtes priés de communiquer avec moi afin que les correctifs nécessaires soient effectués, s'il y a lieu.

De plus, si vous avez une pause en fin de journée, **vous n'êtes pas permis de quitter le lieu de travail** car vous êtes payé par votre employeur pour cette pause. Les pauses servent à nous donner un temps de repos et à prendre une collation, entre autres. Donc logiquement, nos pauses ne devraient pas être placées en début ou en fin de journée. Si vos pauses sont situées à ces temps à votre horaire, vous êtes priés de communiquer avec moi.